

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2412

25 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Mango 2	115758	Investor Services House S.A.	115730
Advent Mango 2	115749	Jaccat Investments	115773
Advent Mango 7	115746	Liberty Modul Invest S.A.	115774
AELF Vatry Sàrl	115743	Lion Residential Holdings S. à r. l.	115751
Agharti S.A.	115764	Medstead Luxco S.à.r.l.	115761
Apax Capricorn 1 S.à r.l.	115736	Metatech International S.à.r.l.	115754
Banque Safra - Luxembourg	115766	MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l.	115751
Capio LuxTopHolding S.à r.l.	115748	Myra S.à r.l.	115741
Capio LuxTopHolding S.à r.l.	115736	Novator Telecom Finland S.à r.l.	115739
Cessimoco S.à r.l.	115776	Participations Métallurgiques	115764
Cetim S.A.	115745	Risk Dynamics S.A.	115746
Cobalt Sky S.à r.l.	115770	Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S.	115776
Danflat International S.A.	115774	Seira S.A.	115730
Danieli International S.A.	115770	Semeraro Investments S.A.	115776
Dharma Holdings S.A.	115758	Semeraro Real Estates S.A.	115776
Efel S.A.	115754	Swedmec S.à r.l.	115755
Efel S.A.	115742	Taminco Group Holdings S.à r.l.	115762
Efoam S.A.	115731	tempera S.à.r.l.	115730
Electraline Group S.A.	115731	TransEuropean Property Holdings (Lu-	
Extramarc Société Nouvelle S.A.	115772	xembourg) II	115749
Faris Holding S.A.	115731	Tremblay en France S.à r.l.	115745
Fimalac International	115745	Valsabbia Lux S.A.	115766
GELF Vatry (Lux) S.à r.l.	115743	Vasto S.A.	115765
Herz Armaturen S.A.	115746	Züblin Immobilière Luxembourg S.A.	115761
Industrielle Beteiligung S.A.	115769		
International Automotive Components			
Group S.à r.l.	115738		

tempera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 12, Juddegaass.

R.C.S. Luxembourg B 112.474.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110712/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05167. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Investor Services House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 28 juin 2007

En date du 28 juin 2007, l'Assemblée Générale a décidé les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Philippe Durand, rue A. Roberti 2 à 2429 Luxembourg, Gilles Normand, rue Nicolas Gredt 8 à 1641 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale 2008.
- Non-renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Guillaume Fromont et Pierre Cimino.
- Nomination dans la fonction d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Valentini, dont l'adresse professionnelle est: 5, allée Scheffer à 2520 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2008.
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG jusqu'à l'Assemblée Générale de 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CACEIS BANK

M. J. E. Lodewijckx

Company Secretary ...

Référence de publication: 2007114929/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Seira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.551.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114942/657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Efoam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.256.

—
*Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006
tenue exceptionnellement le 13 juillet 2007*

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission de l'ensemble du Conseil d'Administration de la Société, à savoir:

- Monsieur Marc Kuhn (administrateur-délégué);
- Monsieur André Laux;
- Monsieur Alex Nick;
- Monsieur Michel Witte.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013:

- Monsieur Luc Helsen, avec adresse au 229, Diestersteenweg, B-3293 Diest;
- Madame Laure Maquet, avec adresse au 164, rue de Warken, L-9088 Ettelbrück;
- Monsieur Kurt Acx, avec adresse au 133, route d'Arlon, B-6780 Messancy;
- Monsieur Jérôme Petry, avec adresse au 28A, rue d'Ettelbrück, L-7590 Beringen.

Le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

L. Helsen

Président

Référence de publication: 2007114948/1719/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Faris Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 37.663.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 22 août 2007

Monsieur Hartmut Kunze, commerçant, demeurant à D-13156 Berlin, Friedrich-Engels-Strasse 12 est nommé administrateur-délégué, ayant le titre de président du conseil d'administration, avec pouvoir d'engager la société pour les opérations courantes par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114950/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Electraline Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.392.

—
In the year two thousand and seven, on the thirteen day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ELECTRALINE GROUP S.A. (the «Company») a «société anonyme», which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 10 July 1998, published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 708 of 1 October 1998,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 65.392, and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 29 June 2006, which deed has been published in Memorial on 16 September 2006, number 1734.

The extraordinary general meeting is declared open by Mrs Anne-Sophie Baranski, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairwoman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine Orban, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Sébastien Schaack, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To fix the par value of the twelve thousand (12,000) existing shares with no par value at hundred euro (100.- EUR) per share and to set the new number of shares at four thousand (4,000) so that each existing shareholder shall receive one (1) new share with a par value of hundred euro (100.- EUR) per share for three (3) former shares with no par value held by him in the Company.

2.- To increase of the subscribed corporate capital by an amount of two million five hundred twenty thousand euro (2,520,000.- EUR) so as to raise from its present amount of four hundred thousand euro (400,000.- EUR) to an amount of two million nine hundred twenty thousand euro (2,920,000.- EUR) and to issue twenty-five thousand two hundred (25,200) new additional shares, with a par value of hundred euro (100.- EUR) per share and each such new share issued with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

3.- To have all these twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares subscribed by LOGICA S.A., a company incorporated and existing under Luxembourg Law, established and having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, the other existing shareholders having waived their preferential subscription rights to the extent necessary, and to have payment in cash made on each such new share of its par value of hundred euro (100.- EUR) per share but only to the extent of twenty-five per cent (25%).

4.- To cancel the existing authorised capital in Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation;

5.- To amend Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase and cancellation of the authorised capital.

6.- To amend Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation by deleting in the middle of its second paragraph the words «, with prior consent of the general meeting of shareholders,»;

7.- To amend Article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation which shall now read as follows:

«The accounting year of the corporation shall begin on January¹sr of each year and shall terminate on December 31st the same year.».

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from said attendance-list that all the shares representing the total capital of four hundred thousand euro (400,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to fix the par value of the twelve thousand (12,000) existing shares actually with no par value at hundred euro (100.- EUR) per share and to set the new number of shares at four thousand (4,000) so that each existing shareholder shall receive one (1) new share with a par value of hundred euro (100.- EUR) per share for three (3) former shares with no par value held by him in the Company.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to confer all and any powers to the Board of Directors of the Company in order to implement the above change of shares with no par value against the new shares with a par value of hundred euro (100.- EUR) each.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase of the subscribed corporate capital by an amount of two million five hundred twenty thousand euro (2,520,000.- EUR) so as to raise from its present amount of four hundred thousand euro (400,000.- EUR) to an amount of two million nine hundred twenty thousand euro (2,920,000.- EUR) and to issue twenty-five thousand two hundred (25,200) new additional shares, with a par value of hundred euro (100.- EUR) per share and each such new share issued with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the other existing shareholders have duly waived their preferential subscription rights and resolves to accept to the subscription of the twenty-five thousand two hundred (25,200) new additional shares, with a par value of hundred euro (100.- EUR) per share, the following shareholder:

LOGICA S.A., a company incorporated and existing under Luxembourg Law, established and having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Subscription - Payment

There now appears:

Mr Sébastien Schaack, prenamed,

acting in his capacity as proxy holder of the prenamed subscriber, the company LOGICA S.A., prenamed, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 29 May 2007, which proxy, after being signed ne varietur by the members of the Board and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

declares to subscribe in the name and on behalf of said subscriber to the twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares at the par value of one hundred euro (100.- EUR) per share and to pay up in cash each newly issued share only to the extent of twenty-five per cent (25%).

Furthermore the subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%) and that the Company has now at its free disposal the amount of six hundred thirty thousand euro (630,000.- EUR), proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to cancel the existing authorised capital in Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation, due to the exceeding of the, by the law, foreseen period of time during which the Board of Directors of the Company has been allowed to increase the subscribed capital within the limits of the authorised capital.

Fifth resolution

As a result of the above mentioned capital increase and cancellation of the prementioned authorised capital, the extraordinary general meeting resolves to amend Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect such increase of capital. The extraordinary general meeting resolves that Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

« **Art. 3.** The subscribed share capital is set at two million nine hundred twenty thousand euro (2,920,000.- EUR) divided into twenty-nine thousand two hundred (29,200) shares with a par value of hundred euro (100.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by deleting in the middle of its second paragraph the words: «,with prior consent of the general meeting of shareholders,».

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st the same year.».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately twenty-eight thousand one hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who has perfect knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ELECTRALINE GROUP S.A. (la «Société») une société anonyme, constituée suivant acte notarié dressé en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 708 du 1^{er} octobre 1998,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65.392, et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 29 juin 2006, lequel acte a été publié au Mémorial, le 16 septembre 2006, numéro 1734.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- De fixer la valeur nominale des douze mille (12.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action et de fixer le nouveau nombre d'actions à quatre mille (4.000) de manière à ce que chaque actionnaire existant reçoit une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, pour trois (3) anciennes actions sans désignation de valeur nominale qu'il détient dans la Société.

2.- D'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent vingt mille euros (2.520.000,- EUR) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à un montant de deux millions neuf cent vingt mille euros (2.920.000,- EUR) et de créer vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

3.- D'accepter la société LOGICA S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à la souscription de toutes ces vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles, les autres actionnaires existants ayant renoncé, dans la mesure nécessaire, à leurs droits de souscription préférentiel et de recevoir la libération seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

4.- De supprimer le capital autorisé existant mentionné à l'article trois (3) des statuts de la Société.

5.- De modifier l'article trois (3) des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la suppression du capital autorisé intervenues.

6.- De modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société en supprimant au milieu de son deuxième alinéa, la phrase: «La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.».

7.- De modifier l'article douze (12) des statuts de la Société lequel article se lira désormais comme suit:

«L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement con-

stituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la valeur nominale des douze mille (12.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action et de fixer le nouveau nombre d'actions à quatre mille (4.000) de manière à ce que chaque actionnaire existant reçoit une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, pour trois (3) anciennes actions sans désignation de valeur nominale qu'il détient dans la Société.

L'assemblée générale décide de conférer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre l'échange des actions sans désignation de valeur nominale contre les nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent vingt mille euros (2.520.000,- EUR) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à un montant de deux millions neuf cent vingt mille euros (2.920.000,- EUR) et décide de créer vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que les autres actionnaires existants ont renoncé dans la mesure nécessaire à leurs droits de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription des vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles supplémentaires, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par l'actionnaire ci-après:

la société LOGICA S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Kroll, L-2522 Luxembourg.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Sébastien Schaack, prénommé;

agissant en sa qualité de mandataire de la société LOGICA S.A., prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 29 mai 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé les vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, et déclare libérer chaque action nouvellement émise seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sa valeur nominale par un versement en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été libérée à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) en numéraire et que la somme de six cent trente mille euros (630.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le capital autorisé existant et mentionné à l'article trois (3) des statuts de la Société, en raison du dépassement du délai prévu par la loi, période pendant laquelle le conseil d'administration a été spécialement autorisé à augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé.

Cinquième résolution

Comme suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus et à la suppression du capital autorisé, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article trois (3) des Statuts de la Société pour refléter cette augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide que l'Article trois (3) des Statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions neuf cent vingt mille euros (2.920.000,- EUR) divisé en vingt-neuf mille deux cents (29.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société en supprimant au milieu de son deuxième alinéa, la phrase: «La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.».

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide modifier l'article douze (12) des statuts de la Société lequel article douze (12) se lira désormais comme suit:

« **Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ vingt-huit mille et cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-S. Baranski, C. Orban, S. Schaack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2007, Relation: EAC/2007/6593. — Reçu 25.200 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115585/239/254.

(070132049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

**Capio LuxTopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apax Capricorn 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 3.901.850,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.205.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of APAX CAPRICORN 1 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 119.205, incorporated on 11 August 2006 by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Belvaux (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1922 of 12 October 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 6 November 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 2412 of 27 December 2006.

The meeting was presided by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer M^e Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxies will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, all 156,074 shares in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and may validly decide on the item of the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Change of name of the Company into CAPIO LuxTopHolding S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of association.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to change the name of the Company into CAPIO LuxTopHolding S.à r.l. and to amend article 1 of the Company in consequence to read as follows:

« **Art. 1. Dénomination.** A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name CAPIO LuxTopHolding S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand (1,000.-) Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the shareholders of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de APAX CAPRICORN 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.205, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1922 du 12 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 novembre 2006 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2412 du 27 décembre 2006.

L'assemblée a été présidée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 156.074 parts sociales émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de dénomination de la Société en CAPIO LuxTopHolding S.à r.l. et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société en CAPIO LuxTopHolding S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAPIO LuxTopHolding S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de son augmentation de capital sont estimés approximativement à mille (1.000,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: S. Laguesse, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007. LAC/2007/25535. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007115600/5770/91.

(070132105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.661.925,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware, U.S.A.,

Here represented by M^e Matthias Pons, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18th of September, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP, LLC, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP S.à r.l., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 113.661, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on January 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 836 of April 26, 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on April 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1.287 of July 4, 2006;

- that the share capital of the Company is set at eleven million six hundred sixty-one thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 11,661,925.-) divided into four hundred sixty-six thousand four hundred seventy-seven (466,477) parts having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend and restate the first paragraph of article 10 of the articles of association of the Company as follows:

«The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not. The managers shall be designated as class «A» managers and class «B» managers.»

Second resolution

The sole shareholder approves to appoint Mr Simon Kesterton, born on 5 November, 1973 in Bromsgrove (England), having his professional address at Highway Point, Gorsey Lane, Coleshill, Birmingham, B46 1JU, England, as category «A» manager of the Company with effect as of today for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), avec son siège social situé au 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware, U.S.A.,

Ici représentée par M^e Matthias Pons, juriste, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP, LLC, est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP S.à r.l., ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg au numéro B 113.661, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 janvier 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 836 du 26 avril 2006, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 4 avril 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1287 du 4 juillet 2006;

- que le capital social de la Société est établi à onze millions six cent soixante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (11.661.925,- EUR), divisé en quatre cent soixante-six mille quatre cent soixante-dix-sept (466.477) parts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de modifier et de reformuler le premier alinéa de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un Conseil de gérance comprenant au moins trois gérants, associés ou non. Les gérants seront désignés comme gérants de classe «A» et gérants de classe «B».»

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Simon Kesterton, né le 5 novembre 1973 à Bromsgrove (Angleterre), demeurant professionnellement à Highway Point, Gorsey Lane, Coleshill, Birmingham, B46 1JU, Angleterre, comme gérant de classe «A», avec effet à partir de ce jour, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Pons, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007. Relation: LAC/2007/27464. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007115606/242/87.

(070132064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Novator Telecom Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.214.

In the year two thousand and seven, on the ninth of August.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

SIMI INTERNATIONAL MOBILE INVESTMENTS LTD, a company, incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered seat at Akara Building 24, De Castro Street, Wickham Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 7, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the mandatory of the appearing parts and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company NOVATOR TELECOM FINLAND S.à r.l. (hereafter «the Company»), with registered office in L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 108,214, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 10, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1015 of October 10, 2005.

II. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by one hundred and fifty thousand Euro (€ 150,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (€ 162,500.-) by creation and issue of six thousand (6,000) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon SIMI INTERNATIONAL MOBILE INVESTMENTS LTD, prenamed, declared to subscribe to six thousand (6,000) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of one hundred and fifty thousand Euro (€ 150,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

III. Pursuant to the above resolution, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (€ 162,500.-) represented by six thousand five hundred (6,500) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand seven hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

SIMI INTERNATIONAL MOBILE INVESTMENTS LTD, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickham Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée NOVATOR TELECOM FINLAND S.à r.l. (ci après «la Société»), avec siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.214, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 10 octobre 2005.

II. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (€ 150.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à cent soixante-deux mille cinq cents euros (€ 162.500.-) par la création et l'émission de six mille (6.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, SIMI INTERNATIONAL MOBILE INVESTMENTS LTD, prédésignée, déclare souscrire aux six mille (6.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de cent cinquante

mille euros (€ 150.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

III. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (€ 162.500,-) représenté par six mille cinq cents (6.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2007. Relation GRE/2007/3695. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115590/231/90.

(070131697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LB.UK.RE HOLDINGS LIMITED, a company established under the laws of England, with registered office at 25 Bank Street, London E 14 5LE,

represented by Renata Jokubauskaite, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 18, 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to state the following:

The appearing party is the sole current shareholder of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of MYRA S.à r.l., having its registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 14, 2006, published in the Mémorial C number 374 of March 14, 2007 (the «Company»).

The sole shareholder has resolved to insert a new article 16 in the articles of association and subsequently to renumber the articles from article 17 (ex-article 16) to article 18 (ex-article 17) of the articles of association.

The new article 16 of the articles of association shall read henceforth as follows:

« **Art. 16. Interim dividends.** The Board of Managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided that annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.»

The sole shareholder has resolved to appoint Mr. Barry Porter, banker, born in Hendon on January 5th, 1962 with address at 25 Bank Street, E14 5LE London, as manager of the Company with effect on July 24, 2007 for an undetermined term in replacement of Mr. Gianfranco Paparella, resigning manager with effect on July 24, 2007.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LB.UK.RE HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 25 Bank Street, Londres E 14 5LE,

représentée par Renata Jokubauskaite, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 18 juillet 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée MYRA S.à r.l. ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 374 du 14 mars 2007.

L'actionnaire unique a décidé d'insérer un nouvel article 16 dans les statuts et de renuméroter de manière subséquente les articles de l'article 17 (ex-article 16) à l'article 18 (ex-article 17) des statuts.

Le nouvel article 16 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Dividendes intérimaires.** Le Conseil de Gérance peut distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de pertes et de profits) qui prouve que la Société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé) augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.»

L'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Barry Porter, banquier, né à Hendon, le 5 janvier 1962, demeurant à 25 Bank Street, E14 5LE Londres, en tant que gérant de la Société avec effet au 24 juillet 2007 pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Gianfranco Paparella, gérant démissionnaire avec effet au 24 juillet 2007.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Jokubauskaite, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. LAC/2007/20067. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007115608/212/80.

(070131998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Efel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 81.845.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48510 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007115613/211/11.

(070132003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

**GELF Vatry (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AELF Vatry Sarl).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 125.099.

In the year two thousand and seven, the second of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AELF EUROPEAN HOLDINGS (LUX) S.à r.l., a company with registered address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, hereby represented by Mr. Craig Williamson, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 26 June 2002.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of AELF VATRY S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.099 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 2 February 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 864 of 12 May 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from AELF VATRY S.à r.l. to GELF VATRY (LUX) S.à r.l. with effect on 2 July 2007.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which shall read henceforth as follows: «The Company will have the denomination GELF VATRY (LUX) S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Daniel Peeters, private employee, residing at Looiweg 163, B-2310, Rijkevorsel, Belgium, as Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Michael O'Sullivan, private employee, residing at Greenlawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey KT11 2RR, United Kingdom, as Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Peter Davies, private employee, residing at The Old Vicarage, Woodgate, Helpston, Peterborough, PE6 7ED, United Kingdom, as Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Jeffrey Pulsford as Manager of the Company with immediate effect.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AELF EUROPEAN HOLDINGS (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Monsieur Craig Williamson, employé privé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de AELF VATRY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.099, constituée suivant acte notarié en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 864 en date du 12 mai 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de AELF VATRY S.à r.l. en GELF VATRY (LUX) S.à r.l. avec effet au 2 juillet 2007.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«La Société aura la dénomination: GELF VATRY (LUX) S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Daniel Peeters, employé privé, demeurant Looiweg 163, B-2310, Rij-kevorsel, Belgique, comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Michael O'Sullivan, employé privé, demeurant Greenlawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey KT11 2RR, Royaume-Uni, comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Peter Davies, employé privé, demeurant The Old Vicarage, Woodgate, Helpston, Peterborough, PE6 7ED, Royaume-Uni, comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey Pulsford, comme gérant de la Société avec effet immédiat.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Williamson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7690. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115584/239/97.

(070132051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Fimalac International, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 122.778.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 1, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115526/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Tremblay en France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.198.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115542/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06653. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Cetim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.522.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5 boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115516/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Herz Armaturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 45.395.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115517/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.292.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115518/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Advent Mango 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.789.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 22 June 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT MANGO 7, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.789, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 7, 2006, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated June 29, 2006, number 1258 (the «Mémorial C»), and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated July 28, 2006, number 1456.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred US dollars (USD 100.-) to one US dollar (USD 1.-) each so that the share capital is represented by forty-one thousand one hundred (41,100) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of fourteen thousand eight hundred sixty-seven US dollars (USD 14,867.-), so as to raise it from its present amount of forty-one thousand one hundred US dollars (USD 41,100.-) up to fifty-five nine hundred and sixty-seven US dollars (USD 55,967.-) by the issue of fourteen thousand eight hundred and sixty-seven (14,867) shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as the existing shares.

The fourteen thousand eight hundred and sixty-seven (14,867) New Shares have been subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of fourteen thousand eight hundred sixty-seven US dollars (USD 14,867.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at fifty-five nine hundred and sixty-seven US dollars (USD 55,967.-) represented by fifty-five nine hundred and sixty-seven (55,967) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT MANGO 7 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.788, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 juin 2006, numéro 1258 et dont les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juillet 2006, numéro 1456.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de cent US dollars (USD 100,-) à un US dollar (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social est représenté par quarante et un mille cent (41.100) parts sociales d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze mille huit cent soixante-sept US dollars (USD 14.867,-), afin de le porter de son montant actuel de quarante et un mille cent US Dollars (USD 41.100,-) jusqu'à cinquante-cinq mille neuf cent soixante-sept US dollars (USD 55.967,-) et ce par la création et l'émission de quatorze mille huit cent soixante-sept (14.867) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les quatorze mille huit cent soixante-sept (14.867) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, payées par un apport en numéraire.

L'apport de quatorze mille huit cent soixante-sept US dollars (USD 14.867,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-cinq mille neuf cent soixante-sept US dollars (USD 55.967,-) représenté par cinquante-cinq mille neuf cent soixante-sept (55.967) parts sociales d'une valeur d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7533. — Reçu 110,63 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115588/239/110.

(070132066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Capio LuxTopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.205.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007115614/5770/12.

(070132106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Advent Mango 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007115629/239/12.

(070132059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 95.628.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRANSEUROPEAN PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP II, a Limited Partnership, existing under the laws of United Kingdom, registered at the Trade and Companies of England under the company number LP5270, with registered office at 166, Sloane Street, London SW1X9QF, United Kingdom,

here represented by Ms Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 29, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) II, a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on the 7th of August 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1051 of October 10th, 2003,

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Maître Emmanuel Reveillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, born in La Rochelle (France), on October 10, 1971.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The sole shareholder grants discharge to the managers of the company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- €).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, am dreissigsten August.

Vor dem Notar Gérard Lecuit, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

TRANSEUROPEAN PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP II, eine Limited Partnership Gesellschaft, gegründet nach englischem Recht, einregistriert im Handelsregister in England unter Nummer LP5270, mit Sitz in 166, Sloane Street, London SW1X9QF, England,

hier vertreten durch Frau Madeline Boucher, Jurist, mit beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 29. August 2007.

Welche Vollmacht, nach Unterzeichnung ne varietur durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie oben erwähnt, erklärt alleinige Gesellschafterin zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) II, mit Sitz in Luxemburg, 1, allée Scheffer, die gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 7. August 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 1051 vom 10. Oktober 2003.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin ernennt zum Liquidator Herrn Emmanuel Reveillaud, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, 20, avenue Marie-Thérèse, geboren in La Rochelle (Frankreich) am 10. Oktober 1971.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin erteilt den Geschäftsführern der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung ihres Mandates. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten

Die der gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von der erschienenen Partei auf etwa zweitausend Euro (2.000,- €) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten erschienenen Person, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Person und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text massgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat die Komparentin mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, LAC/2007/24953. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Fuer gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 24. September 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007115640/220/96.

(070133205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.146.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 13 septembre 2007

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115645/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

—
In the year two thousand and seven, on the eleventh day of July.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of LION RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125.266, and incorporated, pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 February 2007, published on 18 May 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C 914, the articles of association having been amended by a deed of the undersigned notary on 14 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr Henri Da Cruz, private employee, residing professionally in Luxembourg-Eich (the Chairman) who appoints as Secretary Mr Max Mayer, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer M^e Alessandra Bellardi Ricci, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the 258,954 (two hundred fifty-eight thousand nine hundred fifty-four) shares, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 258,954.- (two hundred fifty-eight thousand nine hundred fifty-four euros) up to EUR 292,664.- (two hundred ninety-two thousand six hundred sixty-four euros) by the issue of 33,710 (thirty-three thousand seven hundred and ten) A Shares, with a par value of EUR 1.- (one euro) each; and

2. Subscriptions and payment of the share capital increase specified sub 1. above; and

3. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Olivier Jarny from his mandate as manager of the Company with effect as from 14 June 2007.

III. these facts exposed and recognised accurate by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 258,954.- (two hundred fifty-eight thousand nine hundred fifty-four euros) up to EUR 292,664.- (two hundred ninety-two thousand six hundred sixty-four euros) by the issue of 33,710 (thirty-three thousand seven hundred and ten) A Shares, each with a par value of EUR 1.- (one euro).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription of the 33,710 (thirty-three thousand seven hundred and ten) A Shares by EIRLES THREE LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Ireland, with the registration number 334107 and the payment of EUR 33,710.- (thirty-three thousand seven hundred and ten euros). The amount of EUR 33,710.- (thirty-three thousand seven hundred and ten euros) has been contributed by a contribution in cash, evidence of which has been provided to the notary.

The contribution of EUR 33,710.- (thirty-three thousand seven hundred ten euros) shall be entirely allocated to the share capital.

Further to this capital increase the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 292,664.- (two hundred ninety-two thousand six hundred sixty-four euros) represented by 204,985 (two hundred four thousand nine hundred eighty-five) A Shares, each with a par value of EUR 1.- (one euro) and 87,679 (eighty-seven thousand six hundred seventy-nine) Class C shares, each with a par value of EUR 1.- (one euro).»

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation by Olivier Jarny from his mandate as manager of the Company with effect as from 14 June 2007.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'année deux mille sept, en ce onzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, Notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LION RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise constituée et régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 125.266 et constituée, suivant un acte du notaire soussigné, daté du 22 février 2007, publié le 18 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 914, les statuts ayant été ultérieurement modifiés suivant un acte du notaire soussigné du 14 juin 2007 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Henri Da Cruz, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg-Eich (le Président), qui désigne comme Secrétaire M. Max Mayer, employé privé, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutatrice, M^e Alessandra Bellardi Ricci, avocat, résidant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées par les parties, resteront annexées au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'enregistrer ce qui suit:

Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les 258.954 (deux cent cinquante huit mille neuf cent cinquante quatre) parts sociales de la Société, représentant l'entière du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se

rassembler après examen de l'ordre du jour. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société du montant actuel de 258.954,- EUR (deux cent cinquante-huit mille neuf cent cinquante-quatre Euros) à 292.664,- EUR (deux cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quatre Euros) au moyen de l'émission de 33.710 (trente-trois mille sept cent dix) parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro); et

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social spécifiée au paragraphe 1^{er} ci-dessus; et

3. Prise de connaissance et approbation de la démission de Olivier Jarny de sa fonction de gérant de la Société, à compter du 14 juin 2007.

III. Ces faits étant exposés et l'Assemblée en ayant reconnu leur exactitude, et après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société du montant actuel de 258.954,- EUR (deux cent cinquante-huit mille neuf cent cinquante-quatre Euros) à 292.664,- EUR (deux cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quatre Euros) au moyen de l'émission de 33.710 (trente-trois mille sept cent dix) parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription des 33.710 (trente-trois mille sept cent dix) parts sociales de catégorie A, par EIRLES THREE LIMITED, une société constituée et gouvernée par les lois de l'Irlande, ayant son siège social à 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Ireland, enregistré sous les numéro 334107 et le paiement de 33.710,- EUR (trente-trois mille sept cent dix euros). Le montant de 33.710 EUR (trente-trois mille sept cent dix Euros) a été contribué par un apport en espèces, dont la preuve a été apportée au notaire.

L'apport de 33.710,- EUR (trente-trois mille sept cent dix euros) sera entièrement alloué au capital social.

En complément de cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à 292.664,- EUR (deux cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quatre Euros) représenté par 204.985 (deux cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et 87.679 (quatre-vingt-sept mille six cent soixante-dix-neuf) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de constater et d'accepter la démission de Olivier Jarny de sa fonction de gérant de la Société, à compter du 14 juin 2007.

Evaluation des coûts

Le montant des dépenses concernant l'acte présent s'élève approximativement à la somme de 2.500,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français. À la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, A. Bellardi Ricci, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, LAC/2007/18001. — Reçu 337,10 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007115633/206/147.

(070133210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Metatech International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.895.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007115617/243/12.

(070132131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Efel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 81.845.

L'an deux mille sept, le premier août, à onze heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFEL S.A., ayant son siège social à L-8077 Bertrange 83, rue de Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 81.845, constituée suivant acte reçu le 27 avril 2001 par le notaire Norbert Muller de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, page 49668, de 2001.

L'assemblée est présidée par Maître Romain Lutgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris.

Le président désigne comme secrétaire Maître Aurélia Joebstl, avocat, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ivan Martel, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 28B, route d'Arlon.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange vers Luxembourg; fixation de la nouvelle adresse;
2. Modification de l'article 2, alinéa premier des statuts;
3. Décharge au conseil d'administration dont le mandat a expiré;
4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration; détermination de la durée du mandat des administrateurs nouvellement nommés;
5. Décharge au commissaire aux comptes dont le mandat a expiré;
6. Nomination d'un nouveau commissaire au compte; détermination de la durée du mandat du commissaire nouvellement nommé;
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Le siège de la société est transféré à Luxembourg; la nouvelle adresse est établie à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Deuxième résolution

L'alinéa premier de l'article 2 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social est établi à Luxembourg».

Troisième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs dont le mandat a expiré.

Quatrième résolution

Le mandat de Monsieur Olivier Guislain, gérant de sociétés, demeurant à F-62118 Fampoux, 34, rue d'Arras est renouvelé.

Sont nommés administrateurs:

La société de droit anglais PERIMETER SERVICES UK LTD enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro 6190065, représentée par son administrateur (director) unique, Monsieur Olivier Guislain, préqualifié;

La société anonyme SOJEPAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 28 B, route d'Arlon, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Ivan Martel, pouvant engager la société par sa seule signature;

Le mandat du nouveau conseil d'administration ainsi désigné expire à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Cinquième résolution

La décharge au commissaire aux comptes Pascal Bonnet, dont le mandat est venu à expiration, est refusée.

Sixième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jérôme Guez, administrateur de sociétés, né le 28 mars 1951 à Casablanca, demeurant à Luxembourg, 28B, route d'Arlon.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes expire à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et à l'instant Monsieur Olivier Guislain, prénommé, agissant tant en son nom personnel qu'en tant qu'administrateur de la prédite société PERIMETER SERVICES UK LTD et Monsieur Ivan Martel prénommé, agissant en sa qualité de représentant de la société SOJEPAR S.A. prénommé, ont déclaré se réunir en conseil d'administration de la société.

Constatant que la totalité du nouveau conseil d'administration est ainsi réuni ils prirent à l'unanimité la résolution suivante:

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Olivier Guislain, prénommé, est renouvelé. Il expirera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2013. Conformément à l'article 9 des statuts, l'administrateur-délégué pourra engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Lutgen, A. Joebstl, I. Martel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21307. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007115610/211/79.

(070132002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Swedmec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.144.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SWEDMEC S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 18 June 2004, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 102.144, whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1023, page 49077, of 13 October 2004.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Amendment of the corporate object of the Company in order to allow the Company to provide services such as sales and marketing to manufacturing companies that have the intention to export out of their production capacity for parts, components and systems to the European automotive and engineering industry; to market, sell, auction, rent or otherwise distribute products such as parts, components and system to any company of the automotive and engineering industry; to market or sell assignments of engineering and development services; to market or sell any services including notably business facilitation or supply chain management service providers;

3. Amendment of paragraph 4 of article 11 of the articles of association of the Company relating to the powers of signature of the managers; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that the shareholders waive their rights to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to him prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to amend the corporate object of the Company and consequently to amend article 3 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 3.** The Company's purpose is to provide services such as sales and marketing to manufacturing companies that have the intention to export out of their production capacity for parts, components and systems to the European automotive and engineering industry; to market, sell, auction, rent or otherwise distribute products such as parts, components and system to any company of the automotive and engineering industry; to market or sell assignments of engineering and development services; to market or sell any services including notably business facilitation or supply chain management service providers.

The Company may furthermore take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire any securities and rights through participations, contributions, underwriting firm purchases or options, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or said holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Third resolution

It is unanimously resolved to amend the fourth paragraph of article 11 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, also in case of plurality of managers, either by the sole signature of any member of the board of managers holder of the business license (as the case may be) or by the joint signature (i) of a manager holder of the business license and (ii) of a manager non-holder of such business license.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its articles of association, have been estimated at about 1,500.- Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SWEDMEC S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon acte du 18 juin 2004, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.144, dont les statuts de constitution ont été publiés au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.023, page 49077, du 13 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés de la Société présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiquées sur une liste de présence.

Cette liste et les procurations signés par les personnes comparantes et le notaire resteront annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été valablement informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet social de la Société pour permettre à la Société de fournir des services, tels que la vente et la commercialisation aux entreprises industrielles qui ont l'intention d'exporter une partie de leur production de pièces, composants et appareils vers l'industrie automobile et d'équipement européenne; de commercialiser, vendre, vendre aux enchères, louer ou autrement distribuer des produits tels que des pièces, des composants et des appareils à toute société de l'industrie automobile et de l'équipement; de commercialiser ou de vendre des services en ingénierie et des services de développement; de commercialiser ou vendre tout service notamment relatif à la facilitation des relations d'affaires ou à la gestion de la chaîne de production ou de distribution;

3. Modification du paragraphe 4 de l'article 11 des statuts de la Société concernant le pouvoir de signature des gérants; et

4. Divers.

Après l'approbation des faits cités par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première Résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit à une convocation préalable à la présente assemblée qui leur a été envoyée avant cette assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement et sont donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre constaté que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant pour leur permettre de l'examiner attentivement.

Deuxième Résolution

Il est unanimement décidé de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de fournir des services, tels que la vente et la commercialisation aux entreprises industrielles qui ont l'intention d'exporter une partie de leur production de pièces, composants et appareils vers l'industrie automobile et de l'équipement européenne; de commercialiser, vendre, vendre aux enchères, louer ou autrement distribuer des produits tels que des pièces, des composants et des appareils à toute société de l'industrie automobile et de l'équipement; de commercialiser ou de vendre des services en ingénierie et des services de développement; de commercialiser ou vendre tout service notamment relatif à la facilitation des relations d'affaires ou à la gestion de la chaîne de production ou de distribution.

La Société peut également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir tout titre et droit par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile et de manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou partie, pour que le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites sociétés holding, filiales dans laquelle la Société à un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin d'exécuter toute opération directement ou indirectement liée à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet».

Troisième Résolution

Il est unanimement décidé de modifier le quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

«La société peut être engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du conseil de gérance détenteur d'une autorisation d'établissement (selon le cas) ou par la signature conjointe (i) d'un gérant titulaire d'une autorisation d'établissement et (ii) d'un gérant titulaire d'une telle autorisation».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.500 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, Relation: LAC/2007/11900. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007115609/211/164.

(070132121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Dharma Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 83.854.

Extrait de la décision du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115524/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Advent Mango 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.784.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 22 June 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT MANGO 2, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.784, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 7, 2006, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated July 4, 2006, number 1291 (the «Mémorial C»), and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated July 28, 2006, number 1456.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred US dollars (USD 100.-) to one US dollar (USD 1.-) each so that the share capital is represented by one hundred and one thousand nine hundred (101,900) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-six thousand eight hundred and fifty-six US dollars (USD 36,856.-), so as to raise it from its present amount of one hundred and one thousand nine hundred US dollars (USD 101,900.-) up to one hundred and thirty-eight thousand seven hundred and fifty-six US dollars (USD 138,756.-) by the issue of thirty-six thousand eight hundred and fifty-six shares (36,856), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as the existing shares.

The thirty-six thousand eight hundred and fifty-six shares (36,856) new shares have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of thirty-six thousand eight hundred and fifty-six US dollars (USD 36,856.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at one hundred and thirty-eight thousand seven hundred and fifty-six US dollars (USD 138,756.-) represented by one hundred and thirty-eight thousand seven hundred and fifty-six (138,756) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT MANGO 2 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.784, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juillet 2006, numéro 1291 et dont les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juillet 2006, numéro 1456.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de cent US dollars (USD 100,-) à un US dollar (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social est représenté par cent un mille neuf cents (101.900) parts sociales d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-six mille huit cent cinquante-six US dollars (USD 36.856,-), afin de le porter de son montant actuel de cent un mille neuf cents US dollars (USD 101.900,-) jusqu'à cent trente-huit mille sept cent cinquante-six US dollars (USD 138.756,-) et ce par la création et l'émission de trente-six mille huit cent cinquante-six (36.856) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les trente-six mille huit cent cinquante-six (36.856) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, payées par un apport en numéraire.

L'apport de trente-six mille huit cent cinquante-six US dollars (USD 36.856,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent trente-huit mille sept cent cinquante-six US dollars (USD 138.756,-) représenté par cent trente-huit mille sept cent cinquante-six (138.756) parts sociales d'une valeur d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7526. — Reçu 274,25 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115582/239/113.

(070132058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Züblin Immobilière Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 92.642.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115647/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Medstead Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.437.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le onze juillet

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

CANDOVER PARTNERS LIMITED., ayant son siège social à 20, Old Bailey, Londres EC4M 7 LN, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et d'Pays de Galles sous le numéro B 1517104, en vertu d'une procuration sous seing privé l'Associé Unique de la société MEDSTEAD LUXCO S.à r.l., ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 122.437

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- l'associé unique a augmenté le capital social suivant assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2007 enregistré à Luxembourg A.C. le 24 janvier 2007 Vol. 157S Fol. 50 Case 12

2.- Il résulte de vérifications effectuées que des erreurs matérielles ont été commises dans la version française de l'acte concernant le dernier souscripteur de l'augmentation de capital savoir CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan (et non Candover 2005 Fund Direct Co-Investment) et le nombre de parts souscrites, qu'en conséquence il convient de lire comme suit la dernière souscription en page 11 du dit acte:

«CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan, ayant son siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 1740547, représenté ici par Flora Gibert en vertu d'une procuration donnée sous sceau, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investor	Class A		Class B		Class C		Class D		Class E	
	Shares	Shares	Shares	Shares	Shares	Shares	Shares	Shares	Shares	Shares
	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No
	250	10	250	10	250	10	250	10	250	10

3.- Qu'en conséquence il convient de procéder à une rectification au Registre de commerce.

4.- Qu'en outre une erreur a été commise sur le nom du deuxième Gérant savoir Tian Tan et non Tian Fan, et qu'il convient également de procéder à sa rectification au Registre de Commerce.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'entête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17953. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007115638/211/44.

(070132753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of August,
Before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg under no. B 130248,

hereby represented by Emanuela Brero, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 29, 2007 (the «Sole Shareholder»),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the TAMINCO GROUP HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the aforementioned notary of 24 August 2007, not yet published in the Mémorial C, in the course of being registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg. The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of nine million nine hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 9,987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-).

2. To issue nine hundred ninety eight million seven hundred fifty thousand (998,750,000) new ordinary shares having the same rights and privileges as the existing shares of the Company.

3. To accept the subscription of the nine hundred ninety eight million seven hundred fifty thousand (998,750,000) new ordinary shares, each with a nominal value of euro one cent (EUR 0.01), by the existing shareholder of the Company, TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 6.1.1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions taken under points 1 to 4 of the agenda.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of nine million nine hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 9,987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundreds euro (EUR 12,500.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue nine hundred ninety eight million seven hundred fifty thousand (998,750,000) new ordinary shares, each with a nominal value of euro one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares of the Company.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe to the nine hundred ninety eight million seven hundred fifty thousand (998,750,000) new ordinary shares, each with a nominal value of euro one cent (EUR 0.01), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares by a contribution in cash.

The amount of nine million nine hundred eighty seven thousand five hundreds euro (EUR 9,987,500.-) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend articles 6.1.1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten million Euros) represented by one billion (1,000,000,000) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 105,000.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août,

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-130248

représentée aux fins des présentes par Mme Emanuela Brero, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2007 («l'Associé Unique»),

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé Unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée TAMINCO GROUP HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 août 2007, pas encore publié au Mémorial C et en cours d'être inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 9.987.500,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

2. Emission de neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (998.750.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales ordinaires existantes de la Société.

3. Acceptation de la souscription des neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (998.750.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de 1 cent d'euro (EUR 0,01), par l'associé existant de la Société, TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., en contrepartie de son apport en nature et acceptation de l'effectivité de l'augmentation du capital.

4. Modification de l'article 6.1.1 des statuts de la Société afin de rendre compte des résolutions à adopter en vertu des points 1 à 4 de l'ordre du jour.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 9.987.500,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (998.750.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de un cent d'euros (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la Société.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (998.750.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 9.987.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«6.1.1 Le capital social est fixé à 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) représenté par 1.000.000.000 (un milliard) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 105.000,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé. E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, LAC/2007/24343. — Reçu 99.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007115637/208/137.

(070133176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Agharti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 87.136.

Extrait de la décision du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115523/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

PARMETAL, Participations Métallurgiques, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 4.170.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A comparu:

Madame Anne-Marie Brogniez, veuve de feu Monsieur Henry Pollak, demeurant au 57, rue Grimaldi, 98000 Monaco, représentée par Madame Monique Juncker, employée privée, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding PARTICIPATIONS METALLURGIQUES, en abrégé PARMETAL, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 4170, a été constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Hanff, notaire alors de résidence à Redange, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mai 1948, publié au Mémorial C numéro 52 du 19 juillet 1948,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois par acte sous seing privé suite à la conversion du capital en Euros du 22 novembre 2001, extrait publié au Mémorial C numéro 622 du 22 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding PARTICIPATIONS MÉTALLURGIQUES, en abrégé PARMETAL, prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société anonyme holding PARTICIPATIONS METALLURGIQUES, en abrégé PARMETAL.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding PARTICIPATIONS METALLURGIQUES, en abrégé PARMETAL, qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding PARTICIPATIONS METALLURGIQUES, en abrégé PARMETAL, est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur représentatifs de toutes les 12.500 actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Juncker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2007, Relation GRE/2007/4025. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115663/231/54.

(070133250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Vasto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.826.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115653/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Valsabbia Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.291.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115654/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07215C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of the month of August.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of BANQUE SAFRA - LUXEMBOURG, a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of 19 August 1985, published in the Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 21 September 1985, number 276, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.133. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 5 June 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The general meeting was opened at noon with Mr Jorge A. Kininsberg, director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Ailton Bernardo, manager, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting elected as scrutineer Mr Gilbert Ribeira, director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the general meeting is the following:

1) Acknowledgment by the general meeting of shareholders that due to the CHF / EUR exchange rate the share capital of the Company has fallen below the minimum share capital for a credit institution.

2) Abolishment of the nominal value of the shares of the Company.

3) Increase of the share capital of the Company by incorporation of free reserves from its current amount of fourteen million one hundred thousand Swiss Francs (CHF 14,100,000.-) up to fourteen million four hundred nine thousand one hundred twenty Swiss Francs (CHF 14,409,120.-) without issuing new shares, which will represent eight million eight

hundred thousand euro (EUR 8,800,000.-) as from October 1st, 2007 at the forward exchange rate CHF/EUR as at May 30, 2007 for a delivery on October 1st, 2007.

4) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: «The company has a share capital of fourteen million four hundred nine thousand one hundred twenty Swiss Francs (CHF 14,409,120.-) divided into fourteen thousand one hundred (14,100) shares without indication of a nominal value.»

5) Acknowledgment and restatement of the decision taken by the general meeting of shareholders of the Company on 5 June 2007 to convert as from October 1st, 2007 the share capital from Swiss Francs into euro and amendment as from October 1st, 2007 of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: «The Company has a share capital of eight million eight hundred thousand euro (EUR 8,800,000.-) divided into fourteen thousand one hundred (14,100) shares without indication of a nominal value.»

6) Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges that due to CHF / EUR exchange rate the share capital of the Company has fallen below the minimum share capital for a credit institution as set out in article 8 of the law dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

Second resolution

The general meeting resolves to abolish, with immediate effect, the nominal value of the shares of the Company, the number of issued shares remaining the same.

Third resolution

The general meeting further resolves to increase the share capital of the Company by incorporation of free reserves of an amount of three hundred nine thousand one hundred twenty Swiss Francs (CHF 309,120.-) from its current amount of fourteen million one hundred thousand Swiss Francs (CHF 14,100,000.-) up to fourteen million four hundred nine thousand one hundred twenty Swiss Francs (CHF 14,409,120.-) without issuing new shares.

The existence of such free reserves has been proved to the undersigned notary by accounts prepared and certified by the board of directors of the Company which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 5.** The Company has a share capital of fourteen million four hundred nine thousand one hundred twenty Swiss Francs (CHF 14,409,120.-) divided into fourteen thousand one hundred (14,100) shares without indication of a nominal value.»

Fifth resolution

The general meeting acknowledges and restates the decision taken before the undersigned notary by the general meeting of shareholders of the Company on 5 June 2007 to convert as from 1st October 2007 the share capital of the Company from Swiss Francs into euro at the forward exchange rate CHF/EUR as at May 30, 2007 for a delivery on October 1st, 2007.

The general meeting takes due note that the capital increase resolved upon on the day of today will have an impact on the decision taken on 5 June 2007.

As a consequence, the general meeting resolves to amend as from 1st October 2007 article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 5.** The Company has a share capital of eight million eight hundred thousand euro (EUR 8,800,000.-) divided into fourteen thousand one hundred (14,100) shares without indication of a nominal value.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française tu texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente du mois d'août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BANQUE SAFRA - LUXEMBOURG, une société anonyme existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 19 août 1985, publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 21 septembre 1985, numéro 276, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.133. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 5 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à midi sous la présidence de M. Jorge A. Kininsberg, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Ailton Bernardo, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur M. Gilbert Ribeira, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Constatation par l'assemblée générale des actionnaires qu'en raison du taux de change CHF / EUR, le capital social de la Société est tombé en dessous du capital social minimum requis pour un établissement de crédit.

2) Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.

3) Augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves libres de son montant actuel de quatorze millions cent mille Francs Suisses (CHF 14.100.000,-) jusqu'à quatorze millions quatre cent neuf mille cent vingt Francs Suisses (CHF 14.409.120,-) sans émission de nouvelles actions, ce qui représentera huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000,-) à compter du 1^{er} octobre 2007 au taux d'échange à terme CHF/EUR au 30 mai 2007 pour une date de livraison au 1^{er} octobre 2007.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit: «La Société a un capital social de quatorze millions quatre cent neuf mille cent vingt Francs Suisses (CHF 14.409.120,-) divisé en quatorze mille cent (14.100) actions sans indication de valeur nominale.»

5) Constatation et reformulation de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 5 juin 2007 de convertir, à compter du 1^{er} octobre 2007, le capital social de Francs Suisses en euros et modification à compter du 1^{er} octobre 2007 de l'article 5 des statuts de la Société comme suit: «La Société a un capital social de huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000,-) divisé en quatorze mille cent (14.100) actions sans indication de valeur nominale.»

6) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée générale, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'en raison du taux de change CHF / EUR, le capital social de la Société est tombé en dessous du capital social minimum requis pour un établissement de crédit tel que défini à l'article 8 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer, avec effet immédiat, la valeur nominale des actions de la Société, le nombre d'actions émises restant le même.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide en outre d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves libres d'un montant de trois cent neuf mille cent vingt Francs Suisses (CHF 309.120,-) de son montant actuel de quatorze millions cent mille Francs Suisses (CHF 14.100.000,-) jusqu'à quatorze millions quatre cent neuf mille cent vingt Francs Suisses (14.409.120,-) sans émission de nouvelles actions.

L'existence de ces réserves libres a été prouvée au notaire soussigné par des comptes préparés et certifiés par le conseil d'administration de la Société qui resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** La Société a un capital social de quatorze millions quatre cent neuf mille cent vingt Francs Suisses (CHF 14.409.120,-) divisé en quatorze mille cent (14.100) actions sans indication de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate et reformule la décision prise par devant le notaire soussigné par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 5 juin 2007 de convertir à compter du 1^{er} octobre 2007 le capital social de la Société de Francs Suisses en euros au taux d'échange à terme CHF/EUR au 30 mai 2007 pour une date de livraison au 1^{er} octobre 2007.

L'assemblée générale prend note que l'augmentation de capital décidée ce jour aura un impact sur la décision prise le 5 juin 2007.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier à compter du 1^{er} octobre 2007 l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** La Société a un capital social de huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000,-) divisé en quatorze mille cent (14.100) actions sans indication de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. A. Kininsberg, A. Bernardo, G. Ribeira, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC / 2007 / 25280. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007115678/7241/176.

(070132864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Industrielle Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 43.599.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard Prince Henri à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115652/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 18.211.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard Prince Henri à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115651/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07784C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cobalt Sky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.468.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

ADVENT BLUE SKY LIMITED PARTNERSHIP, a partnership registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in and for the Cayman Islands, under registered number MC-14708, with its registered office at P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the «Sole Shareholder»).

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 19th July 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of COBALT SKY, S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 16 June 2004, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.468 whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 31 August 2004. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder decides pursuant to article 19 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr François Bourgon, company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT BLUE SKY LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite simple inscrite au Registre de Commerce de sociétés en commandites simples exemptées des Iles Cayman, sous le numéro MC-14708, avec siège à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 19 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de COBALT SKY S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.468, constituée selon un acte notarié en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 août 2004. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide conformément à l'article 19 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur François Bourgon, directeur de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, demeurant au 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8867. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115667/239/103.

(070132996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Extramar Société Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.296.

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A., (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.296, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 24 février 1996,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale tenue en date du 10 octobre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360 du 5 mars 2002,

ayant un capital social fixé à cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-onze cents (179.474,91 EUR), représenté par sept mille deux cent quarante (7.240) actions sans indication de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Ratification de la cooptation de Monsieur Laurent Muller au sein du conseil d'administration.
2. Approbation des états financiers intérimaires de la Société du 1^{er} janvier 2007 à la date de la mise en liquidation de la société et présentation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers intérimaires de la Société du 1^{er} janvier 2007 à la date de la mise en liquidation de la Société.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision de mettre en liquidation la Société.
5. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration du 21 mars 2007 de coopter Monsieur Laurent Muller au sein du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2007 à la date de la liquidation de la Société sur base du rapport de gestion du conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner, par vote spécial, décharge aux membres du conseil d'administration à savoir Messieurs Laurent Muller, Marc Muller et Jean-Marc Faber ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société à savoir la société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2007 à la date de la mise en liquidation.

Quatrième résolution

L'objet de la Société était la détention de participations dans la société par actions simplifiée PAXOR, avec siège social à F-59250 Halluin, ZI de la Rouge Porte - Chemin des Meurins, (France).

Les participations détenues dans ladite société PAXOR ayant été vendues et la raison sociale de la Société n'étant plus poursuivie, l'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Raymond Petri-Guasco, retraité, né à Bastia, (France), le 18 août 1923, demeurant à I-00186 Rome, 51, Place Farnese, (Italie), comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Prrone, Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007, Relation GRE/2007/4101. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115664/231/83.

(070132892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Jaccat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.066.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115649/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Danflat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.765.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115650/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

—
L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBERTY MODUL INVEST S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.238, constituée suivant acte notarié en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1671 du 8 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 13 juillet 2007, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur François Georges, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Marie Pratiffi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de treize mille trois cents euros (EUR 13.300,-) à libérer en espèces et création de mille trois cent trente (1.330) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune avec une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 285.950,-);

2. Modification afférente des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de treize mille trois cents euros (EUR 13.300,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) à cent quarante-quatre mille trois cents euros (EUR 144.300,-) par l'émission de mille trois cent trente (1.330) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Ces actions sont émises avec une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 285.950,-).

Souscription et libération

Les actionnaires existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel sur les mille trois cent trente (1.330) actions nouvelles.

Les mille trois cent trente (1.330) actions nouvelles sont toutes souscrites par la société à responsabilité limitée SARL ORION, une société de droit français, avec siège social à F-10700 Arcis sur Aube, 6, rue de Pleuvard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro 348 143 546, ici représentée par Monsieur François Georges, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 septembre 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Les mille trois cent trente (1.330) actions nouvelles sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de treize mille trois cents euros (EUR 13.300,-) versée au titre de l'augmentation de capital ainsi que la prime d'émission de deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (285.950,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve du versement en espèces a été rapportée au notaire soussigné par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quarante-quatre mille trois cents euros (EUR 144.300,-) représenté par quatorze mille quatre cent trente (14.430) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de six mille euros (EUR 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, B. Bartolovic, A.-M. Pratiffi, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007. LAC / 2007 / 26300. — Reçu 2.992,50 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007115679/7241/77.

(070132867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Semeraro Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.210.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115655/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115656/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cessimoco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 8, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 8.059.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007115626/7241/11.

(070132038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 119.055.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48698 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007111988/211/11.

(070127949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.
